Politique jurassienne de relations extérieures

mode d'emploi



















Table des matières

Politique jurassienne de relations extérieures

mode d'emploi

La politique jurassienne de coopération découle de l'histoire du Jura et des personnalités qui ont incarné cet héritage.
La Constitution jurassienne consacre deux articles à la coopération. Elle s'inscrit dans le droit fil de la lutte pour l'autonomie du Jura qui a trouvé, hors des frontières cantonales et nationales, des appuis qui se sont souvent révélés précieux.

Chapitre I, traitant de la souveraineté
Art. 4

1) La République et Canton du Jura collabore avec les autres cantons de la Confédération suisse.
2) Elle s'efforce d'assurer une coopération étroite avec ses voisins.
3) Elle est ouverte au monde et coopère avec les peuples soucieux de solidarité.

Chapitre III, traitant des taches de l'Etat
Art. 53

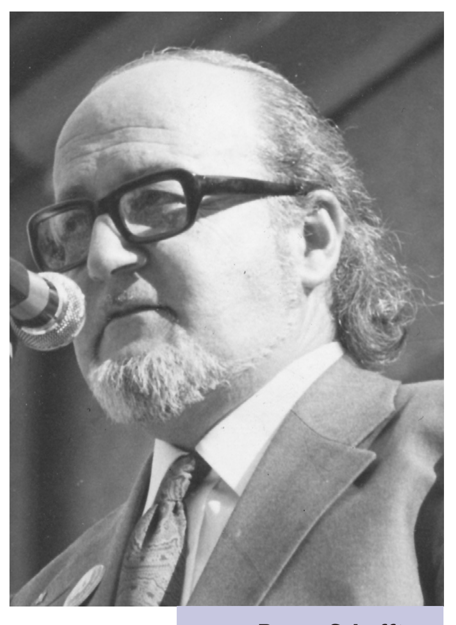
L'État encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés



François Lachat



Roland Béguelin



Roger Schaffter

Des personnalités telles François Lachat ou Roger Schaffter, dont le rayonnement dépassait largement les frontières du nouveau canton, ont su enclencher le mouvement et donner un cadre aux postulats constitutionnels, appuyés qu'ils furent par quelques ténors du Parlement emmenés par Roland Béguelin. La dimension historique et constitutionnelle de la politique jurassienne de coopération et le charisme de ses pères fondateurs expliquent le développement particulier de cette activité dans le Jura. Elle n'avait à l'époque pas d'équivalent en Suisse.

Les temps ont changé. La plupart des autres cantons se sont depuis lancés dans des démarches identiques. Le Jura, s'il a fait œuvre visionnaire, ne peut plus réduire son action de coopération à sa seule dimension historique. Du reste, le terme de coopération est lui-même dépassé, il ne rend pas compte de la complexité qui caractérise aujourd'hui cette activité. Nous lui préférons celui de «relations extérieures».

1. Des relations extérieures: pourquoi?

SE CONNECTER AU MONDE POUR EN SAISIR LES OPPORTUNITÉS...

Le Jura, ses autorités et ses institutions sont partie prenante d'un monde toujours plus dominé par la communication à tous niveaux. Mises à part la Corée du Nord et peut-être la Birmanie, aucun pays et aucune région du monde n'ont l'autarcie. La communication et les relations extérieures ne sont dès lors pas une fin en soi, mais le moyen de se connecter à un monde en mouvement pour en saisir les **orientations, les menaces et les opportunités.** Avec l'avènement de l'ère de la communication, la mondialisation croissante des échanges et, en Europe, la «continentalisation de pans entiers des activités publiques et parapubliques, les frontières à l'intérieur desquelles se conçoivent les politiques publiques reculent sans cesse. Les exemples ne manquent pas qui illustrent ce phénomène, et aucun domaine de compétence de l'État jurassien n'est épargné.

PASSER DE L'INDÉPENDANCE À L'INTERDÉPENDANCE...

La mondialisation a conduit à la transformation de la notion d'indépendance en celle d'interdépendance: de l'illusion de la souveraineté intégrale, on est passé à une approche qui, en affirmant la nécessité de l'interaction, conduit **les Etats à chercher à être aussi indispensables aux autres qu'ils leur sont indispensables.** L'indépendance se mesure dès lors aussi à l'aune de la qualité des relations qu'un Etat entretient en dehors de ses frontières. Ce qui est vrai pour un Etat central l'est aussi pour les régions et l'on a assisté ces dernières années, en Europe notamment, au développement de relations entre autorités publiques intra-étatiques, parallèlement à l'accroissement des échanges internationaux, de quelque nature qu'ils soient. Le Jura, par sa politique de relations extérieures, ne s'est pas situé en marge de ce mouvement. En partant avant les autres, il l'a même anticipé.

DÉPASSER LA NOTION DE TAILLE CRITIQUE PAR DES ALLIANCES À GÉOMÉTRIE VARIABLE...

La mondialisation et la construction européenne ont aussi pour conséquence que les cantons n'atteignent plus seuls une «taille critique». En réponse à ce constat fâcheux, on a vu certains analystes préconiser la fusion de cantons en des ensembles «eurocompatibles» qui feraient passer la Suisse de 23 à 7 cantons. A cette approche, il est possible d'opposer celle de partenariats à géométrie variable. La constitution d'alliances établies en fonction d'affinités et de complémentarités, dans des réseaux évoluant constamment, est de nature à donner des réponses aux problèmes de ce temps. Les PME ne sont-elles d'ailleurs pas confrontées aux mêmes défis? Dans les années 70, quand on parlait de multinationales, on pensait immanquablement à de très grandes entreprises employant plusieurs milliers d'employés seules capables, du fait de leur taille et de leurs moyens, d'être présentes dans plusieurs pays. Aujourd'hui, par le jeu d'alliances, nombres de PME de notre pays et d'Europe ont une assise multinationale. Elles n'en ont pas moins conservé une taille et une organisation qui leur permettent la souplesse et la faculté d'adaptation nécessaires pour survivre dans le monde d'aujourd'hui. Les régions sont à la politique ce que les PME sont à l'économie.

« L'UNIVERSEL, C'EST LE LOCAL MOINS LES MURS »

Miguel Torga, écrivain et poête portugais

Confrontées à l'avènement de la société dite globale, nos populations voient leurs points de repères traditionnels remis en question, sans que personne ne précise les règles de fonctionnement du « village global ». La mondialisation est souvent perçue comme un processus déshumanisé et froid. Elle génère des sentiments d'insécurité et des comportements de repli, que certains n'hésitent pas à exploiter. En développant une politique extérieure proche du citoyen et en établissant un lien entre la réalité locale et celle d'autres lieux, les autorités cantonales encouragent une lecture du monde moins emprunte d'idées reçues et, partant, moins inquiétante.

FAIRE RAYONNER L'IMAGE D'UN CANTON ATTRACTIF…

Coopérer, c'est aussi **donner l'image d'un canton ouvert sur le monde**. Cette ouverture, perçue ou revendiquée, véhicule une image positive et moderne d'un canton souvent dépeint comme lointain et isolé. Par exemple, la politique jurassienne d'aide au développement, qui souvent fait débat dans le Jura, jouit en dehors des frontières cantonales d'une grande estime qui tient autant à l'action elle-même et à ses résultats qu'à la volonté politique qui la sous-tend.

En ce début de 3e millénaire, de plus en plus de régions d'Europe sont actives dans le développement et nombreuses sont celles qui le revendiquent haut et fort dans leur communication. A l'heure du développement durable, la solidarité est une valeur dont la cote est en hausse et un antidote au repli identitaire que la crise pourrait engendrer.

2. Des relations extérieures : comment ?

L'expérience montre que l'existence d'un accord ou d'une réglementation idoine ne signifie pas qu'une collaboration va se développer. La coopération ne se décrète pas, elle se cultive. La mise en œuvre d'une politique de coopération dynamique se base dès lors sur l'identification permanente d'actions et de projets en phase avec les objectifs de développement du Jura. Il revient en priorité au Service de la coopération de favoriser ce travail d'identification. Plusieurs manières peuvent être envisagées afin d'y parvenir.

S'INSPIRER PAR LE PARANGONNAGE (BENCHMARKING)

Il ne sert à rien de réinventer la roue. Le parangonnage a donné ses lettres de noblesse à une pratique qui consiste à aller regarder ailleurs ce qui se fait, soit pour s'en inspirer, soit pour éviter de reproduire les erreurs qui ont été commises. Afin de prendre les bonnes décisions et d'orienter correctement les politiques publiques, les décideurs ont besoin de connaître d'autres expériences. Les réseaux de coopération peuvent être mobilisés à cette fin.

RENFORCER LA CAPACITÉ D'INFLUENCE DU JURA

Canton de taille modeste, le Jura doit pouvoir compter sur des partenariats extérieurs pour faire entendre sa voix là où il est nécessaire qu'elle porte. Lors de la lutte pour l'autodétermination, les responsables séparatistes sont allés chercher ailleurs, en Suisse et à l'étranger, des appuis qui ont permis de faire bouger les choses. Les temps ont changé, mais le besoin reste identique.

C'est tout d'abord au sein des conférences intercantonales que les autorités jurassiennes trouvent informations et appuis. En raison de l'intercantonalisation d'un certain nombre d'activités ces dernières années, ces conférences ont gagné en importance. Dans le même temps, ces systèmes d'alliances montrent leurs limites lorsque les intérêts de leurs membres sont trop divergents. Pour défendre au mieux les intérêts du Jura, il est dès lors nécessaire de ne pas se laisser enfermer dans des ensembles figés, mais d'entrer également dans des alliances à géométrie variable. Cela suppose en premier lieu d'être au clair sur ce que l'on veut et, ensuite, de chercher appui là où il est pertinent de le faire, y compris hors de Suisse.

DÉVELOPPER LA CAPACITÉ D'ACTION DU JURA PAR DES PARTENARIATS ET DES PROJETS COMMUNS

Les Etats sont toujours plus nombreux à reconnaître que la coopération est la meilleure voie pour relever les défis présents et futurs. Il suffit pour s'en persuader d'observer de quelle manière les dirigeants les plus importants et les plus influents de la planète ont agi pour faire face aux dernières crises.

Ce phénomène ne concerne pas uniquement les Etats centraux et les organisations internationales. Au niveau suisse, les coopérations intercantonales participent aussi d'une évolution qui renvoie aux principes de subsidiarité et de suppléance et à la recherche permanente de l'échelle la plus pertinente pour conduire telle ou telle action publique. Un des quatre piliers de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) préconise précisément le renforcement de la collaboration intercantonale.
En prônant l'ouverture du Jura vers l'extérieur, le Gouvernement jurassien a bien compris qu'un Etat de 70'000 habitants doit développer des partenariats multiples pour faire face à ses défis. Le développement de projets communs est sans doute la forme la plus aboutie et la plus souhaitable d'une politique de relations extérieures.

Le principe de subsidiarité dans la Constitution fédérale (art. 3)

Les cantons sont souverains tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la constitution fédérale et ils exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération.

Le Quotidien Jurassien
4 mars 2011
Plus de 6560 signatures pour le maintien de la maturité théâtre

Ce n'est pas qu'une question jurassienne

«Le résultat de la pétition le montre clairement: la suppression de la maturité théâtre n'est de loin pas qu'une question jurassienne», relève dans un communiqué Claude Farine de l'Association romande technique organisation spectacle (Artos). Il y précise ainsi que, sur 6564 signatures, 3367 signatures proviennent du Jura, soit 51%, 415 de Neuchâtel et 647 du canton de Berne. Les signatures récoltées dans les autres cantons romands représentent 20% du total, alors que celles de Suisse alémanique s'élèvent à 11%. Seulement 5% des paraphes proviennent de l'étranger, dont, par exemple, deux signatures du Japon et une de Colombie. «Le refus de voir disparaître cette maturité est aussi unanime parmi les responsables de la scène artistique romande et dans le monde de l'éducation», insiste Claude Farine

Le Commission suisse de maturité a annoncé sa décision de supprimer l'option spécifique théâtre en octobre dernier, car elle redoute de voir s'étoffer le catalogue des options spécifiques au niveau fédéral et propose de s'en tenir aux branches les plus importantes.

3. Le Service jurassien de la coopération

C'est à l'entrée en souveraineté que le Jura s'engage dans une politique cantonale des relations extérieures. Les débuts sont hasardeux. Pionnier en la matière, le canton ne peut pas s'appuyer sur des modèles existants.

Il faut au premier Gouvernement jurassien et au Ministre de la Coopération d'alors, François Lachat, une bonne dose d'enthousiasme et de détermination pour oser s'aventurer sur un terrain qui est l'apanage exclusif de la Confédération. Ne disposant d'aucun modèle dont s'inspirer, c'est progressivement que les autorités jurassiennes définissent les principes de la politique de relations extérieures et le dispositif à l'appui de cette politique.

MISSION

La politique jurassienne des relations extérieures et l'action du Service de la coopération qui lui est liée vise à concrétiser, avec détermination, ouverture et créativité, les principes constitutionnels fondant et légitimant la politique jurassienne de coopération (articles 4 et 53 de la Constitution jurassienne) :

Art. 4
1 La République et Canton du Jura collabore avec les autres cantons de la Confédération suisse.
2 Elle s'efforce d'assurer une coopération étroite avec ses voisins.
3 Elle est ouverte au monde et coopère avec les peuples soucieux de solidarité.

Art. 53
L'État encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés.

CADRE STRATEGIQUE

Instrument au service du développement du canton, la politique jurassienne des relations extérieures se conçoit et se développe dans le respect du Plan directeur cantonal, des programmes de législature et des programmes de développement économique. Les extraits qui suivent en attestent :

Il s'agit de gagner le défi de la visibilité, que le Jura continue à être perçu comme un partenaire crédible et exerce une certaine influence autour de lui.

Programme Gouvernemental de législature 2007-2010, p.4

Du point de vue économique, le canton du Jura est une petite entité. Il est indispensable qu'il cherche à démultiplier ses forces en faisant appel à l'extérieur.

5e Programme de Développement Economique, p.50

Le développement d'une région comme le canton du Jura, ..., ne peut se concevoir sans une intégration dans un ensemble plus vaste. Le canton du Jura doit par conséquent chercher à intensifier ses relations avec les régions voisines…

Plan Directeur Cantonal, p.28

OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif de la politique jurassienne de relations extérieures est de favoriser le développement économique, social, environnemental et culturel du Jura :

- en renforçant le rôle et l'importance de celui-ci face à l'extérieur;
- en développant des relations toujours plus approfondies avec les territoires voisins (Rhin Supérieur, métropole bâloise, Aire urbaine Belfort-Montbéliard, espace BEJUNE) et les autres partenaires de coopération;
- en initiant la mise en œuvre de projets de partenariat structurants.

DOMAINES D'ACTION ET OUTILS

Le Service de la coopération couvre quatre domaines de coopération (cf. tableau annexe 1).



Coopération de proximité, intercantonale et transfrontalière

Le Jura coopère, selon des règles et des outils qui diffèrent, avec des partenaires diversifiés :

- Vers le Nord, avec Bâle, la Suisse du Nord-Ouest et le Rhin Supérieur.
- Vers l'Ouest, avec l'Aire urbaine de Belfort-Montbéliard (Franche-Comté).
- Vers le Sud, avec l'Arc jurassien et la Suisse occidentale.
- Avec la Confédération et les autres cantons suisses :

La coopération de proximité est mise en œuvre à travers un dispositif relativement complexe du fait de la multiplicité des éléments qui le constituent, interagissent ou s'emboîtent. On trouve ainsi :

- Les organismes institutionnels, qui permettent au canton du Jura de coordonner ses actions avec les autorités politiques et les experts de plusieurs autres états ou cantons et de lancer des projets sur des problématiques communes comme les transports, l'aménagement du territoire, l'environnement, la santé ou l'économie.
  La RCJU collabore à travers la Conférence des gouvernements cantonaux, la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest, la Conférence des Gouvernement de Suisse occidentale, la Conférence TransJurassienne (CTJ), arcjurassien.ch, le Groupe de coordination intercantonal RCJU-Bâle, la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, la Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur, l'Association Métropole Rhin-Rhône.
- Les accords de coopération, qui posent les bases à des actions bilatérales entre la RCJU et ses voisins directs.
  Les accords essentiels sont l'Accord RCJU-Bâle-Ville, l'Accord RCJU-Haut-Rhin, l'Accord RCJU-Conseil général du Territoire de Belfort, l'Accord RCJU-Pays de Montbéliard Agglomération.
- Les fonds pour projets de coopération, outils incitatifs pour le développement de projets bilatéraux.
  La RCJU est active à travers le Fonds de coopération RCJU-Bâle-Ville et du Fonds pour la coopération culturelle RCJU-Conseil Général du Territoire de Belfort.
- Les programmes de coopération, qui offrent des opportunités de projets avec des partenaires diversifiés.
  Les programmes en vigueur sont le Programme opérationnel INTERREG Rhin supérieur, le Programme opérationnel INTERREG France Suisse, le Programme de développement de l'Arc jurassien, le Programme de mise en œuvre de la loi sur la politique régionale pour l'Arc Jurassien (en cours d'élaboration).



Coopération interrégionale

La coopération interrégionale a pour partenaires des régions n'ayant pas de frontières communes avec le canton du Jura. Ces partenariats sont de deux types :

- Historique, en lien avec la Francophonie et le combat jurassien pour l'indépendance : Province du Québec, Communauté Wallonie-Bruxelles et Vallée d'Aoste.
- Economique : Province chinoise du Zhejiang.



Stages

Dans l'offre de stage du Service de la coopération, il faut distinguer les stages longs, professionnels et linguistiques (3 à 7 mois) et les stages courts proposés exclusivement par la Communauté Wallonie-Bruxelles.

- Stages longs : Eurodyssée, Jura – Québec, Programme d'emplois temporaires fédéral.
- Stages courts : Académie Internationale d'Eté de Wallonie, programme Jobs d'été.



Coopération au développement

La coopération au développement est le domaine qui exprime plus particulièrement les valeurs d'ouverture et de solidarité sur lesquelles s'est construite la RCJU. C'est par la mise à disposition de compétences techniques et de ressources financières destinés à des projets précis que le canton, seul ou en collaboration avec la Confédération et d'autres cantons suisses, accompagne le développement de projets de coopération. L'option choisie est de se concentrer sur quelques régions avec lesquelles des contacts étroits sont établis, plutôt que de se disperser dans de trop nombreuses actions.

La politique jurassienne d'aide au développement se concentre sur l'appui de projets au Cameroun et la mise en œuvre d'un projet intercantonal en Bosnie-Herzégovine :

- Programme de soins de santé primaires dans les départements de la Lékié et de la Mefou (Cameroun).
- Programme de développement rural et soutien à l'Institut agricole d'Obala (Lékié, Cameroun).
- Programme intercantonal santé mentale en Bosnie-Herzégovine (cantons de Berne, Fribourg, Genève et Jura).

Le canton soutient par ailleurs les associations jurassiennes actives dans la coopération au développement par une alimentation du Fonds de projets de la Fédération Interjurassienne de Coopération et Développement.

L'ÉQUIPE

4,0 postes

Stéphane Berdat : 100%, gestion du service, contacts Gouvernement/Parlement, relations publiques, R+D, orientations stratégiques, suivis budgétaires, coordination, coopération intercantonale (CGSO) et interrégionale

Chantal Deschenaux : 90%, coopération de proximité Bâle, Suisse du Nord-Ouest et Rhin supérieur, coopération intercantonale (CdC, NWRK)

Valérie Falbriard : 80%, coopération de proximité, Aire urbaine Belfort-Montbéliard, coopération intercantonale, Arc jurassien, aide au développement

Benoît Morel : 50%, secrétariat, comptabilité, formation apprentie

André Ferlin : 80%, gestion programmes PETF et Eurodyssée, développement programme Leonardo et concept Pôle mobilité

Brigitte Steulet : apprentie

Ainsi que de nombreux et nombreuses stagiaires tout au long de l'année.

CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Domaine	Cadre politico-juridique	plan multilatéral: institutions concernées	plan bilatéral: autorités concernées
Coopération de proximité	Convention de Madrid et protocole additionnel Accords de Karlsruhe Programmes INTERREG Orientations stratégiques CTJ Accords de coopération 5e programme de développement économique Programme de législature Plan directeur cantonal PMO NPR-JU et PMO arc jurassien	Conférence TransJurassienne INTERREG France-CH	Conseil général du Territoire de Belfort Pays de Montbéliard Agglomération
		Conférence du Rhin supérieur INTERREG Rhin supérieur Centre Sud	Conseil Général du Haut-Rhin Bâle Ville
	Conventions intercantonales	CdC CGSO NWRK Arc Jurassien.ch	
Coopération interrégionale	Accords de coopération		Communauté Wallonie Bruxelles Vallée d'Aoste Québec Province de Zhejiang
Stages professionnels	Accord Suisse – UE du 5 février 2010 (Participation de la Suisse aux programmes d'éducation et de formation de l'UE) Lettre d'engagement Eurodyssée Mandat « Pôle de compétence mobilité » (en cours d'élaboration)	Assemblée des régions d'Europe – Eurodyssée OFFT- réseau Leonardo SOMS (programme pour demandeurs d'emplois)	13 régions partenaires 2 partenaires en GB et D 5 partenaires dans pays concernés
Aide au développement (Nord-Sud / Est-Ouest)	Message CF sur politique extérieure des cantons Accord Suisse-Cameroun Accord Jura-Cameroun Accord BE-FR-GE-JU-Confédération	Réseaux des cantons et régions engagés dans la solidarité (10 cantons)	Gouvernement camerounais DDC GE (Cameroun) GE, FR, BE, (Bosnie)